

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 30 juin 2011

---

L'an deux mil onze, le trente du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : MM. ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier, CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM. GALLAND Alain, GIRAUD Christophe MARCON Maurice, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, M VEY Patrick

Absents représentés : Melle AVOUAC Sophie (procuration à Alain GALLAND), M LAC Régis (procuration à Didier CHAZALON), Mmes BALDET Maryse (procuration à Michèle FOURNEL), VAGGIANI Renée (procuration à Jean-Paul PANNEFIEU),

Absent : NICOLAS André.

M CHAZALON Didier a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes.

### Approbation du compte-rendu du conseil du 26 mai

Jean-Paul PANNEFIEU demande si le projet de déménagement de la Mairie a avancé. Monsieur le Maire répond que la question sera étudiée à la rentrée, comme cela avait été dit. Le compte rendu de la séance du 26 mai est approuvé :

Votes pour : 13	
contre : 5	<i>JP. PANNEFIEU, J. BERRY, E. ANDRIEU, P. CRESPIY</i>

### Compte-rendus des différentes réunions

- **Inauguration** du marché aux bestiaux
- **école de musique** avec présentation du gâteau « Cornélie FALGON »
- **Fonctionnement des conseils municipaux** : Céline TRAPEAUD résume la formation qu'elle a récemment suivie sur le fonctionnement du Conseil Municipal. Elle précise que les conseillers qui votent contre ou s'abstiennent doivent figurer nominativement sur le compte rendu et qu'une feuille de présence sera signée par tous les membres en début de séance pour être annexée au registre des délibérations. Elle indique qu'une nouvelle réglementation est applicable pour la confection des registres de délibérations et que les votes des membres qui ne prennent pas part aux questions intéressant leur famille doivent être comptabilisés comme « abstention ». Monsieur le Maire ajoute qu'Isabelle COURRIOL a suivi une formation sur la législation funéraire. Il rappelle que le personnel administratif suit régulièrement des

formations pour être informé des évolutions réglementaires dans les différents domaines de compétences.

### **Droit de préemption**

Vente de parcelles bâties sises section D n° 1065, 1048, 1067, 1667 (Granigoule),

Vente de parcelles bâties sises section D n° 1665 (Rte du Pont de l'Estaing),

la Commune ne préempte pas.

### **Délibérations diverses**

#### **- Décisions modificatives :**

Certaines inscriptions risquant d'être insuffisantes, Monsieur le Maire présente les modifications budgétaires suivantes :

#### **- Budget commune :**

- 2313 opération 17 : révisions de prix : + 17 000 €
- 2168: + 1615 €
- 10222 : + 18 615 €
- 6718: + 3 000 €
- 6419: + 2 000 €
- 7718: + 1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision.

Votes pour :	18
--------------	----

#### **- Encaissement Assainissement par le Rocher Tourte**

Josette BERRY fait part des problèmes de pollution de l'eau rencontrés sur le réseau du Rocher Tourte et estime que la population n'a été informée que tardivement. Patrick VEY explique que les mesures ont été prises dès qu'il a eu connaissance des résultats insatisfaisants des analyses, mais qu'en dépit de la réactivité du personnel, il y a toujours un décalage entre le prélèvement, la réception des résultats et l'intervention. Monsieur Le Maire ajoute qu'il en va de même sur le réseau communal.

- Monsieur le Maire présente ensuite le fonctionnement de la facturation du Rocher Tourte. Il présente tout d'abord aux membres du conseil municipal les différentes modalités de paiement que le Syndicat souhaite proposer aux usagers du service Assainissement du réseau du Syndicat des eaux du Rocher Tourte pour l'année 2011 : par TIPI (Internet) et par TIP en plus des moyens habituels de paiement. Il ajoute que pour des raisons techniques, le service Eau du Rocher Tourte assure depuis longtemps, de façon informelle, l'encaissement du service Assainissement du Monastier-sur-Gazeille et qu'il y a lieu de régulariser cette situation afin de permettre la mise en place du paiement par TIP et TIPI. Pour ce faire, il convient d'autoriser, pendant la phase amiable du recouvrement, l'encaissement du service assainissement du Monastier sur Gazeille pour les usagers desservis par le Syndicat des eaux du Rocher Tourte sur les comptes du Syndicat des eaux du Rocher Tourte, avec un reversement ultérieur sans frais sur les comptes de la commune en fin de période amiable. Le conseil entérine cette décision avec 18 voix pour.

- **Avenant 1 au lot 1 (maçonnerie) pour la construction d'une gaine ascenseur** : Monsieur le Maire présente un avenant relatif au rebouchage des trous sur la façade en pierre de

980 € HT. Le montant du marché passe de 23 384.40 € HT, 27 967.74 € TTC, à 24 364.40 € HT, 29 139.82 € TTC. Le Conseil approuve :

Votes pour : 13	
contre : 5	<i>JP PANNEFIEU, E ANDRIEU, P CRESPIY, J BERRY</i>

- **Formation FIMO pour Sylvain FAURE** : Monsieur le Maire explique qu'en accord avec Pôle Emploi, une formation a été mise en place pour Sylvain FAURE, employé en contrat aidé. Il indique que le coût de la formation s'élève à 1 865 €. Le Conseil approuve :

Votes pour : 17	
abstentions : 1	<i>F FAURE</i>

- **Participations des communes voisines à la scolarisation des élèves de primaire.**

Monsieur le Maire explique qu'en application de la Loi Carle, la Commune souhaite demander aux communes d'origine des élèves de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire publique. Comme le permet cette loi récente, un arrangement de gré à gré peut être trouvé entre les communes afin de prendre en compte les capacités financières de chacune et le nombre d'élèves. Un compromis a ainsi été trouvé avec les maires concernés : gratuité pour les élèves scolarisés en Maternelle, 90 % du coût d'un élève entre 0 et 3 élèves, 80 % entre 0 et 6, 70 % entre 0 et 9, 60 % entre 0 et 12, 50% au-delà. Eric ANDRIEU estime que ce système privilégie l'école privée et risque de dissuader certains parents de venir inscrire leurs enfants à l'École Publique du Monastier. Monsieur le Maire répond que toutes les communes qui possèdent et gèrent des écoles sont sur le point d'appliquer cette loi, sans aucune concession, et que la Commune ne peut assumer seule des coûts relativement élevés. Il ajoute que les communes devraient verser la même somme aux établissements privés, ce qui n'avantage donc personne. Par ailleurs, il pense que de telles décisions ne peuvent pas remettre en question le choix des familles qui s'orientent vers tel ou tel établissement pour des raisons personnelles sur lesquelles les rapports entre communes n'ont que peu d'incidence. Eric ANDRIEU pense malgré tout que la commune tire profit de la venue des élèves extérieurs et qu'une telle décision pourrait faire perdre des élèves. Didier CHAZALON estime qu'il incombe aux élus d'assurer l'éducation des enfants de leur commune. Eric ANDRIEU et Jean-Paul PANNEFIEU maintiennent que ce système engendrera des départs des élèves vers l'école privée ou les écoles des communes voisines. Didier CHAZALON estime que cette compétence devrait être intercommunale. Monsieur le Maire demande de passer au vote :

Votes pour : 13	
contre : 5	<i>JP PANNEFIEU, E ANDRIEU, P CRESPIY, J BERRY</i>
abstentions :	

- **Avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la chaufferie bois** : Monsieur le Maire présente un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de répartir le paiement des honoraires entre chaque cocontractant et non plus seulement au bureau d'études

PERRUSSEL ainsi qu'il avait été prévu dans l'acte d'engagement. Le montant du marché reste inchangé. Le Conseil approuve :

Votes pour : 18	
-----------------	--

- **Modification horaire du poste de Cathy FALGON** : Michelle SAUZARET effectue actuellement 7 heures par semaine de ménage à l'École de Musique intercommunale, soit 6 heures hebdomadaires lissées à l'année, qui seront remboursées par la Communauté de Communes. Les 6 heures de ménage au gîte qu'elle effectuait jusqu'alors, seraient par transfert données à Cathy FALGON dont la quotité horaire passerait à 26 h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre.  
Le Conseil approuve avec 18 voix pour ce changement d'affectation et cette mise à disposition de Michèle Sauzaret.
- **Document d'arpentage** : Monsieur le Maire présente un document d'arpentage concernant la parcelle B n° 1025. Ce document est approuvé avec 18 voix pour.
- **Demande du Conseil Régional** : Monsieur le Maire présente un courrier du Conseil Régional demandant au conseil de se prononcer contre le projet de transfert en gare de Paris Bercy des arrivées et départ des trains de la ligne Clermont Ferrand et demande le maintien de ces départ et arrivées à Paris Gare de Lyon. Le Conseil approuve avec 18 voix pour

### Questions diverses

- 95 077 € ont été obtenus au titre de la DETR pour l'aménagement de la rue centrale.
- La Préfecture n'est pas favorable à la création d'un SIVU pour le projet NATURA 2000.
- SAFER : information des parcelles vendues.
- Vol à l'école primaire le week-end de la Pentecôte : un ordinateur a été volé. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance.
- Forum des associations : il aura lieu le 2<sup>ème</sup> week-end de septembre.
- Travaux en cours : le pont du Moulin de Savin avance mais le plan d'eau ne sera pas mis en service cet été en raison du retard pris pour obtenir les autorisations administratives. La rue centrale sera goudronnée en début de semaine. Jean-Paul PANNEFIEU estime que le chantier a pris du retard depuis que la pose des bordures a commencé. Didier CHAZALON répond que le problème de la ligne électrique a beaucoup perturbé le chantier. Il précise aussi que les 3 tranches conditionnelles ont été réalisées alors qu'elles n'étaient pas prévues dans le planning initial. Monsieur le Maire estime que cela a été très contraignant pour les commerçants mais que la fin est proche et que tout le monde y trouvera son compte. Alain GALLAND et Michel MOUNIER expliquent l'avancement des travaux de la chaufferie bois.
- Monsieur le Maire demande un huis clos pour traiter d'un problème survenu à l'école pour une famille du Monastier. Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu.

### Dates

- bal du 13 juillet
- Course de course
- Festival 5 au 13
- prochain conseil le 1<sup>er</sup> septembre

La séance est levée à 22 h 15.